



**Philip Thibodeau, avocat**

Conseiller juridique principal  
Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 3 février 2022

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande visant l'approbation des caractéristiques de contrats d'achat de GNR (ADM et Tidal)**

**Notre dossier : 312-00833**

**Dossier Régie : R-4008-2017**

---

Chère consœur,

Le 12 novembre 2021, Énergir a déposé une Demande visant l'approbation des caractéristiques de contrats d'achat de GNR (ADM et Tidal), laquelle prévoyait notamment la conclusion suivante :

« **APPROUVER** le contrat d'approvisionnement en GNR conclu avec Tidal conformément à l'article 81 de la Loi; »

Tel qu'indiqué à la page 17 de la pièce Gaz Métro-1, Document 32, une telle approbation en vertu de l'article 81 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (« Loi ») était requise compte tenu du fait que Tidal Energy Marketing Inc. était une filiale d'Enbridge inc., apparaissant elle-même à l'organigramme corporatif d'Énergir. Ceci faisait donc de Tidal « *un fournisseur qui a un intérêt direct ou indirect dans [l'entreprise d'Énergir]* » au sens de l'article 81 de la Loi.

Or, Énergir avise la Régie qu'Enbridge ne fait désormais plus partie de l'organigramme corporatif d'Énergir à la suite d'une transaction<sup>1</sup> réalisée au mois de décembre 2021.

Énergir soumet ainsi qu'une approbation en vertu de l'article 81 de la Loi n'est désormais plus requise, tout en s'en remettant à la décision de la Régie à cet égard.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau

PT/mb

---

<sup>1</sup> <https://www.cdpq.com/fr/actualites/communiqués/la-cdpq-accroit-sa-participation-majoritaire-dans-energir>